



COMITE ETHIQUE

Tél : 04-66-33-40-01

Mail : secretariatdirection@hopitalpse.fr

Nos réfs. : IHD/SA/29102017

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD

Monsieur le Président

3 rue Guillemette

30044 NIMES CEDEX 9

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la politique de restriction budgétaire, le conseil Départemental a décidé de limiter ses dépenses à travers la signature avec les établissements d'une convention fixant le tarif pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

La différence entre le tarif hébergement et le tarif référence est répercutée sur les personnes payantes.

Ce changement de tarification a été présenté au Conseil de Surveillance le 29 mars dernier. Le Comité d'Ethique, au regard des impacts de cette modification, a proposé d'émettre un avis.

Cet avis n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais le Comité d'Ethique du centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit souhaite vous faire part de sa réflexion.

L'analyse de cette décision s'est faite avec l'ensemble des membres du Comité d'Ethique, en septembre dernier.

Une première situation à risque a été repérée : la comparaison de tarif entre résidents, ceci pose des problèmes de tension, d'altercation entre eux, et d'un sentiment d'injustice, car par choix institutionnel, les prestations sont maintenues identiques.

L'établissement aurait pu faire des différences de prestation pour les résidents payant et les résidents bénéficiant de l'aide sociale. Ce choix n'a pas été retenu, il n'apparaît pas en accord avec les valeurs du service public. Cette décision, si elle avait été prise, aurait généré d'autres tensions sur l'Hôpital avec une exigence majorée des usagers envers les professionnels.

Une deuxième situation à risque repérée concerne cette fois-ci la comparaison entre familles, puisque l'information de cette différence dans le système de tarification a été présentée aux différents Conseils de la Vie Sociale.

Une différence tarifaire peut renvoyer à un sentiment d'injustice. La comparaison des prises en soin existe déjà entre les familles concernant la dépendance et se rajoute la comparaison tarifaire.

Le Comité d'Ethique estime nécessaire d'apporter un surcroît d'information aux familles pour une meilleure compréhension de la partie payante qui leur revient.

Par ailleurs, des familles ont exprimé l'incompréhension de devoir palier les restrictions budgétaires du Conseil Départemental et n'admettent pas que le système soit différent selon les départements.

D'autres constats ont été soulevés par les membres du Comité d'Ethique. Le choix d'une harmonisation des tarifs vers le bas, à savoir tarif aide sociale placerait l'établissement en grande difficulté financière et s'accompagnerait nécessairement d'une baisse de la qualité, incohérente avec les recommandations de bonnes pratiques exigées par l'ARS, l'ANESM, l'HAS....

L'établissement par ses choix a souhaité respecter les valeurs de justice, d'équité, de solidarité. Le Comité d'Ethique attire l'attention sur le fait que toute décision a un impact sociétal non négligeable que chacun doit mesurer et accompagner.

Ce courrier a été partagé avec l'ensemble des membres du Conseil de surveillance du 15 novembre 2017.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pont-Saint-Espirit, le 30 octobre 2017

Les membres du Comité d'Ethique



Laetitia CORBINEAU
Présidente

Dr Philippe MASSON

Valérie GAUTHIER
Infirmière

Michèle ROSNER-BOISSIN
Cadre de Santé

Elise MICHELET
Aide-soignante

Raymonde DESBRUN
Cadre Socio-éducatif

Laetitia Georges
Aide-soignante

Isabelle HELLY-DORDET
Directrice des Soins

Pascal MAZILLE
Responsable Logistiques

Sandrine PAQUIER
Aide-soignante

Nicole RICHARD
Représentant des Usagers

Justine TIRECHE
Assistante Sociale

Brigitte MORELE
AMP

Colette GUILLORIT
Représentant des Usagers